

0.1. ETAT DE LA QUESTION

Il est recommandé que toute recherche scientifique, notamment en sciences sociales, soit précédée par une lecture profonde de la littérature existante. Par la suite, le chercheur devra en produire un résumé critique afin de tracer une ligne de démarcation entre celle-ci et ce qu'il envisage entreprendre.

C'est ainsi que, nous avons exploité quelques travaux parmi ceux réalisés antérieurement sur le phénomène « union libre », en vue de nous en démarquer et de nous orienter vers un point de vue original.

Ainsi, Nkuanzaka Inzanza aborde le problème du contrôle de la sexualité, c'est-à-dire sa limitation à la vie de mariage grâce à une discipline sexuelle résultant elle-même d'une continence qui débouche sur l'énergie sociale, force qui agit comme moteur de la civilisation et du développement.¹

De son côté, WINIJ NGUNDIPASI dans « Les causes de la crise du mariage dans la société kinoise », note que celle-ci est occasionnée par plusieurs causes dont la méconduite des jeunes qui prépare l'infidélité, la considération de l'union de deux individus comme une source de richesse ; n'est plus l'affaire de deux familles mais c'est devenu une affaire individuelle.²

De façon plus détaillée, les actes du Colloque de Bruxelles du 6 et 7 avril 1984 disent qu'une majorité de personnes pensent que le mariage reste la base de la société qui assure la stabilité du couple et nécessaire lorsque les enfants sont désirés. Mais en même temps, l'union libre n'est plus condamnée ni considérée comme une union immorale puisqu'il est admis qu'un homme et une femme ont droit de vivre ensemble sans se marier.

De même, le divorce est considéré comme une pratique reconnue mais qui ne peut pas simplement être banalisée même si beaucoup considèrent que le mariage devrait pouvoir être rompu par un simple accord. Ces résultats dénotent une relative «avance» des idées sur les comportements.

La cohabitation juvénile apparaît encore très limitée en 1980 et le mariage à essai comme minoritaire; mais il n'est pas exclu que ces tendances progressent rapidement si l'on en juge par les opinions très positives que les jeunes expriment à l'égard de l'union libre.³

¹ NKUANZAKA. I., Cité par KUFIMA 1-I. ; Incidence socio-économique du phénomène fille mère sur la famille à Kinshasa, TFC (inédit), FSSAP. Unikin, 2011-2012, p.2.

² WINIJ NGUNDIMPASI., Les causes de la crise du mariage dans la société kinoise, TFC (inédit), FSSAP, UNIKIN, 1995— 1996, P.4

³ 3 Ligue des familles, quelle société pour les familles de l'an 2000, Acte de Colloque de Bruxelles, 6-7 avril 1984, Bruxelles, P.85

Dans son mémoire intitulé « L'incidence du phénomène fille-mère dans les familles kinoises », MWATUMU HUSSEIN note que les conditions de vie de la population kinoise en général et celle de la commune de Lemba en particulier accusent une précarité extrême.

Avec la crise socio-économique qui ronge de nombreuses familles kinoises, bon nombre de parents n'arrivent plus, non seulement à subvenir aux besoins fondamentaux de leurs enfants, mais aussi n'ont plus du temps pour rester avec eux ; de ce fait, l'éducation d'un grand nombre d'entre eux pose des problèmes. Face cette situation, toutes sortes des déviations apparaissent dans notre société. Certaines filles se sont retrouvées mères non par leur propre gré mais par l'ignorance parce qu'ayant des fausses informations sur la sexualité, oubliant ainsi qu'il ya risque de grossesse à chaque rapport sexuel ou alors à cause de la pauvreté qui sévit dans notre pays, etc.⁴

NGONDO A PITSHANDENGE ET SALA-DIAKATE PEMBELE, dans leur ouvrage intitulé « Mariage polygamique et fécondité chez les yaka du Kwango » affirment que les causes de la « bureaugamie » sont soit intra familiales soit extra familiales, les auteurs soulignent l'instabilité des couples. Cette position vient renforcer la notre selon laquelle la forme de mariage a une influence prépondérante sur les enfants.

Bien que ce travail n'aborde pas la place qu'occupe l'union libre dans l'exacerbation du phénomène enfant de la rue, il nous a vivement inspiré.⁵

HERMANN HOCHEGGER, dans «La polygamie dans les mythes SAKATA », montre que la crise multiforme est une réalité dans la ville de Kinshasa : crise politique, non- paiement des salaires, pénurie des denrées alimentaires ; etc.

Cette crise a pour conséquence sur les enfants : la délinquance juvénile, la malnutrition, la prostitution qui se manifeste par le phénomène fille-mère et le mariage à essai (union libre) et la mendicité.⁶

Dans leur ouvrage sur les jeunes, SOUZANNE TOPIE et SMEISTER soulignent les difficultés personnelles ou relationnelles auxquelles peuvent s'ajouter, en tant qu'accélération et déclencheurs des tensions, les difficultés financières, le chômage, l'isolement, l'absence d'aide matérielle, de

⁴ MWATUMU HUSSEIN, L'incidence du phénomène fille-mère dans la commune de Lemba, mémoire en sociologie, UNIKIN, 2002, P.5.

⁵ NGONDO et SALA DIAKATE. , Mariage polygamique et fécondité chez les Yaka du Kwango, Sao Paulo, Brazil, 5-6 August 1981, p.17

⁶ HERMANN, HOCHEGGER., La polygamie dans les mythes SAKATA, Paris, Gallimard, 1961, p.65.

logement trop étroit, la polygamie par laquelle certains parents procèdent pour maltraiter leurs enfants et pour se débarrasser d'eux.⁷

SHOMBA KINYAMBA, sur base des attitudes adoptées vis-à-vis de la sexualité pré conjugale catégorise les sociétés en trois groupes: les tribus qui tiennent compte de la virginité féminine. Car considérée comme le symbole d'une bonne éducation et une garantie de fidélité, celles qui restent indifférentes et celles qui restent catégoriquement allergique ; pour les membres de ces dernières, une fille qui arriverait au mariage avec des expériences antérieures pourrait facilement commettre l'adultère.⁸

GUY ROCHER, dans l'introduction à la sociologie générale, action sociale et organisation sociale affirme : les états somatiques des personnes, les objets : qui les entourent ou qu'elles manipulent, font partie de la situation globale de l'action sociale et peuvent parfois l'influencer de façon notable.⁹

Vu les travaux antérieurs ci-dessus présentés, nous nous sommes rendu compte que ces derniers se sont préoccupés plus du problème de la crise socio-économiques comme source de perturbation des familles, causant ainsi plusieurs méfaits sur les enfants dont la délinquance juvénile et la prostitution; celles-ci conduisant au phénomène «union libre» ainsi qu'à la crise du mariage qui engendrent en même temps, soit le divorce, soit le phénomène «union libre ».

De tous les travaux précédents, nous reconnaissons le mérite de nos prédécesseurs pour l'effort fournis comme piste de recherche ; pour notre part, la présente étude tente de dénicher les causes et les conséquences du phénomène « union-libre ».

0.2. PROBLEMATIQUE

La situation de précarité que traverse le quartier Mbanza-Lemba est très perceptible. Etant un quartier péri-urbain de la ville de Kinshasa, Mbanza-Lemba ne comporte près que pas d'investissements majeurs pouvant alimenter l'économie de la ville. Certaines personnes investissent dans l'économie dite informelle le long des avenues. C'est un quartier enclavé où il n'y a presque pas des voies de communication pouvant faciliter l'accès de sa population au centre ville. Le manque d'énergie électrique et d'eau potable est parmi les difficultés

⁷ SOUZANE, TOPIE et SMEISTERS, *Jeunes enfants en danger*, éd. Gallirnard, Paris, 1972, p.37.

⁸ SHOMBA K.S., *sexualité préconjugal, la virginité féminine dans la société dhier et demain*, Labossa. Lubumbashi, 1983

⁹ GUY R., *L'action sociale*, édition H.M.H et tée, Paris, p.37

majeures dans ce - quartier. C'est ce qui fait que des nombreuses personnes se couchent tôt.

Les difficultés financière et chômage ne facilitent pas la scolarisation des enfants. Et comme conséquences, nous assistons à des couples en union libre vivant de la débrouille. Le loisir en pareille circonstance est relégué au second plan, remplacé généralement par les jouissances sexuelles avec des naissances inopportunes.

Parallèlement à cette situation, SHOMBA affirme que « la crise que connaît la République Démocratique du Congo a pour origine, la zaïrianisation des entreprises privées, les pillages du tissu économique et social (entreprises, magasins, industries, usines pharmaceutiques, écoles, etc.) perpétré en 1991 et en 1993 ainsi que la non création de nouvelles entreprises », comme conséquences, les populations sont privées de moyens de subsistance et se livrent à la débrouillardise pour répondre aux besoins vitaux de leur existence.¹⁰

Devant l'ampleur d'une telle situation, le rôle joué par la famille et l'école n'a plus d'impact sur la socialisation de la jeunesse, car se heurtant à l'adage selon lequel « ventre affamé n'a point d'oreilles » C'est ainsi qu'à la lumière de tout ce que nous venons de dire, notre préoccupation reste axée autour les questions suivante :

- Quelles sont les causes à la base de l'union libre?
- Quelles sont les conséquences de l'union libre du point de vu social?
- comment remédier à une telle situation ?

0.3. HYPOTHESE DE TRAVAIL

L'hypothèse est définie comme une proposition de réponses à des questions posées. Elle tend à formuler une relation entre des faits significatifs, aide à sélectionner les faits observés. Ceux-ci ressemblés, elle permet de les interpréter, de leurs donner une signification et ce qu'elle vérifie constituera un élément possible de théorie.

En guise de réponses provisoires aux questions majeures de notre problématique ci-dessus, nous estimons que les causes du phénomène « union libre » chez des hommes et des femmes de Mbanza- Lemba seraient le coût excessif de la dot et le taux élevé du chômage ; la conséquence de ce phénomène sur le plan social serait le non bénéfice de la légitimité de la part des familles d'orientations de déviants.

¹⁰ 10 SHOMBA K.S., Comprendre Kinshasa à travers ses locutions vocabulaires, sen et contexte d'usage, ACCO, heuven, 1995, p.38

Pour sortir de la situation de l'union libre la création d'emploi ainsi que l'amélioration des conditions de vie de la population seraient la meilleure option.

0.4. INTERET ET JUSTIFICATION SUR LE CHOIX DU SUJET

0.4.1. Justification du choix du sujet

Le choix porté sur ce sujet, résulte d'une observation menée au quartier Mbanza-Lemba dans la commune de Lemba où nous avons constaté une recrudescence des jeunes en union libre. D'un point de vu social, cette étude constitue une interpellation à l'Etat congolais en tant que garant de la nation pour prendre en mains sa responsabilité vis-à-vis des jeunes en général et celle de Mbanza-Lemba en particulier. L'appel à la conscience des jeunes kinois eux-mêmes de savoir que la vie est un combat qu'il faut mener jusqu'au dernier souffle.

Nous pensons qu'avec la réalisation de ce travail, nous pouvons aider bon nombre de personnes à avoir une idée claire sur les avantages que renferme un mariage légal et légitime.

Cette étude compte également apporter une contribution, si minime soit-elle, à la littérature sociologique sur le mariage.

0.4.2. Intérêt de l'étude

Le présent sujet revêt de l'intérêt tant sur le plan scientifique que social :

- Sur le plan scientifique : ce travail contribue à l'enrichissement de la littérature existant sur le phénomène « union libre » ; il permet aussi à d'autres chercheurs de pouvoir contribuer davantage sur ce thème jusqu'à atténuer ce phénomène.
- Sur le plan social : ce travail éclaire la société sur le pour quoi de l'union libre et sur la considération que certains individus ont de ce genre de couple.

0.5. METHODES ET TECHNIQUES

0.5.1. Méthode

Pour le professeur MULUMA MUNANGA, la méthode est essentiellement une démarche intellectuelle qui vise d'un coté, à établir

rigoureusement un objet de science, et de l'autre, à mener le raisonnement portant sur cet objet de la manière la plus rigoureuse possible.¹¹

La méthode (au singulier) est l'ensemble des règles et des principes qui organisent le mouvement d'ensemble de la connaissance, c'est-à-dire les relations entre l'objet de recherche et le chercheur, entre les informations concrètes rassemblées à l'aide des techniques et le niveau de la théorie et des concepts. Ces relations sont des types dialectique et non mécanique entre les informations, matières premières ou produits semi-finis du procès de connaissances, et les théories et concepts qui en sont le produit fini.¹²

Pour notre travail, nous avons opté pour la **méthode dialectique**. Celle-ci suppose une thèse, une antithèse et une synthèse; elle accepte la totalité en niant l'isolement entre les ensembles et leurs parties, et privilégie la recherche des contradictions au sein d'une réalité, en mettant en relief l'apparente unité du réel, les tensions, les oppositions, les conflits et les contraires.

Ainsi, l'union libre étant un phénomène social, il ne saurait être étudié d'une manière isolée. Au contraire, il faut le lier à d'autres phénomènes afin de saisir l'interrelation et les contradictions que cela peut entraîner. Cette méthode dialectique interprète les phénomènes selon quatre lois :

1. La loi de la connexion universelle ou loi de la totalité

Selon cette loi, dans la nature comme dans la société; les faits et phénomènes sont liés, d'une manière ou d'une autre, les uns aux autres, agissent les uns sur les autres.

Dans le cadre de notre travail, le phénomène «union libre» ne peut pas être compris d'une manière isolée ; il est plutôt tributaire de la conjoncture économique difficile qui frappe la société congolaise en général et kinoise en particulier et cela crée toutes sortes de déviances.

2. La loi de la contradiction

Cette loi stipule qu'au sein de tout phénomène, il existe des forces en opposition ou en conflit. C'est les contraires.

¹¹ 12 MULUMA, M., Le guide du chercheur en sciences sociales et humaines ed.Sogedes, Kinshasa, 2003, P.88

¹² 13 MULUMA, M, Op.cit, p89.

14 GRAWITZ M., Méthodes des sciences sociales Paris, Dalloz, 1970, P.20

Dans notre cas, les contraires sont les contextes socioculturels qui s'opposent aux pratiques de «l'union libre ». Par exemple, dans notre société, le mariage n'est pas et ne saurait être une simple union de l'homme et de la femme, il est plutôt une véritable alliance entre plusieurs clans et groupes de parenté qui implique des générations entières.

3. La loi du changement dialectique

Celle-ci part de l'affirmation selon laquelle, le tout est en mouvement et en changement perpétuel et tout se transforme; car rien n'est statique. C'est-à-dire, les phénomènes sociaux sont dynamiques.

Cette loi nous a permis de réaliser que ce phénomène n'est pas un fait nouveau, mais avec des efforts des uns et des autres, le phénomène «union libre» pourrait trouver des solutions favorables en réduisant le coût de la dot et en créant des emplois avec un salaire décent pour les jeunes et pour le bien être de la société tout entière.

4. La loi du changement de la quantité en qualité ou loi du progrès

Cette loi pose le principe du changement de tout ce qui existe et ce changement qualitatif ne peut s'obtenir qu'à travers l'accumulation des changements quantitatifs.

Dans notre cas avec l'accumulation d'unions-libres et leurs conséquences, la population pourrait prendre conscience du phénomène et chercher à y trouver des solutions.

0.5.2 Techniques de recherche

Pour le professeur MULUMA MUNANGA, les techniques sont l'ensemble des moyens et des procédés qui permettent à un chercheur de rassembler des informations originales ou de secondes mains sur un sujet donné.¹³

¹³ MULUMA.M., Le guide du chercheur en sciences sociales .et Humaines, les éditions SOGED1, Kinshasa, 2003, P.105

Les techniques constituent donc d'une façon concrète et précise, des instruments pratiques qui sont mis au service des méthodes pour mieux les appréhender; elles interviennent du choix de l'échantillon, à la présentation des résultats en passant par la collecte des données.

En ce qui nous concerne, à partir des considérations théoriques ci-dessus, nous avons utilisé plusieurs techniques, notamment :

1. La technique d'échantillonnage

Selon le Professeur MULUMA MUNANGA, l'échantillon est le groupe de personnes représentatifs d'une population déjà définit.¹⁴

L'échantillon pour nous, c'est le dépendant de la population sur laquelle ont étudié. La population est identifiée selon une ou plusieurs caractéristiques: âge, sexe, une activité professionnelle et le niveau d'instruction.

Notre champ d'étude est le quartier Mbanza-Lemba dans la commune de Lemba ; la population de ce quartier est estimée à 19447 Habitants, selon les données du recensement administratif 2013 de la commune de Lemba.

Ayant constaté que l'univers de notre étude était vaste, nous avons estimé nécessaire de recourir à un échantillon :

Stratifié : nous voulons nous rassurer de la représentativité de la population étudiée, au niveau des certains sous-univers sur base des variables (sexe, âge, état civil, niveau d'études, lieu d'origine).

Raisonné : car nous avons nous-mêmes limité notre champ d'étude au quartier Mbanza-Lemba; comme la commune de Lemba est vaste, il nous a été difficile de mener nos investigations sur toute l'étendue de celle-ci.

2. Techniques d'observation et de collecte

3. Interview

Pour saisir ce phénomène, il n'était pas seulement question de rencontrer les jeunes mais aussi les parents. Cette technique est venue nous faciliter la tâche pour la collecte des données auprès de ces personnes et nous a permis de nous entretenir avec les personnes ciblées afin de recevoir les informations en rapport avec notre sujet.

¹⁴ MULUMA MUNANGA., op.cit, p.129 1

4. Technique de questionnaire.

Cette technique nous a permis de collecter nos données auprès de nos enquêtés. Il sied de rappeler que devant un enquêté, nous lui expliquions l'importance de notre présence chez lui avant de l'inviter à répondre à notre questionnaire.

- Technique documentaire

Celle-ci nous a permis l'exploitation des ouvrages, des articles, des travaux de fin de cycle, des mémoires et certains rapports susceptibles d'enrichir notre travail.

- Technique de présentation

Après la collecte des données, nous avons procédé au dépouillement qui nous a permis de tirer et retenir les éléments susceptibles d'influencer notre recherche. Ce sont ces données quantitatives que nous présenterons sous forme des tableaux, en pourcentage et suivi des commentaires.

3.1. Technique documentaire

Celle-ci nous a permis l'exploitation des ouvrages, des articles, des travaux de fin de cycle, des mémoires et certains rapports susceptibles d'enrichir notre travail.

3.3. Technique de présentation

Après la collecte des données, nous avons procéder au dépouillement qui nous a permis de tiré et de retenir les éléments susceptible d'influence notre recherche. Ce sont ces données quantitatives que nous présenterons sous forme des tableaux, en pourcentage et suivi de commentaires.

0.6. DELIMITATION DU SUJET

Délimiter le sujet, c'est en quelque sorte définir son champ d'application ; pour ce faire, nous l'avons délimité dans le temps et dans l'espace.

Dans le temps, nous considérons la période d'enquête qui est l'année 2012-2013 qui fait la jonction de l'année académique de la fin de notre cycle de graduât. C'est au ours de cette période que nous avons élaboré le cadre théorique, mené nos investigation de terrain et rédigé ce travail. Quant à

l'espace, la présente étude porte sur le quartier Mbanza-Lemba, dans la commune de Lemba, ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

0.7. DIFFICULTÉS RENCONTREES

Il s'avère invraisemblable qu'un travail scientifique s'accomplisse sans rencontrer des obstacles divers. Il y a toujours des paramètres prévisibles ou imprévisibles, qui vont gêner le processus du déroulement des investigations ou de l'élaboration d'un travail scientifique.

De ce fait, en ce qui nous concerne, à part les difficultés d'ordre matériel et financier, nous avons connu d'énormes difficultés pour aborder nos enquêtes, étant donné que le sujet abordé, touche directement la vie intime des couples.

Car, certaines personnes ne préfèrent pas aborder des sujets liés à leur vie de couple, considérés comme tabou.

0.8. SUBDIVISION DU TRAVAIL

Hormis l'introduction, la conclusion et suggestion, notre travail contient trois chapitres.

Le premier chapitre aborde les généralités sur le cadre conceptuel et le milieu d'étude, le second suit sur les facteurs déterminants du phénomène « union libre », enfin le troisième et dernier chapitre s'attaque à la présentation des résultats d'enquête.

CHAPITRE I. GENERALITES SUR LE CADRE CONCEPTUEL ET LE MILIEU D'ETUDE

Section 1. Définition des concepts de base et connexe

Préciser le sens des concepts est très important dans un travail scientifique parce qu'un seul concept peut avoir plusieurs interprétations. Et la confusion est souvent courante lorsque le chercheur n'a pas pris le temps d'orienter ses lecteurs sur le sens que couvre tel ou tel autre concept. C'est pour cette raison que nous allons définir dans ce travail les concepts clés.

1. Phénomène

Pour MULUMA MUNANGA, dans son ouvrage intitulé : « Sociologie générale, sociologie africaine et notion de l'anthropologie », le « phénomène » signifie ce qui apparaît ; il peut désigner ce qui est général tandis que le fait social est ordinairement particulier.¹⁵

PAYANZO NTSOMO, dans son cours de sociologie générale, définit le phénomène comme tout ce qui est observable dans la société à un moment donnée.¹⁶

SHOMBA KINYAMBA, dans son cours de méthodologie de la recherche scientifique, définit le phénomène comme un fait social tel qu'il est appréhendé, c'est-à-dire comme un réseau complexe des relations mutuelles, souvent appelé interrelations. Celles-ci, parce qu'elles sont sociales, observent un caractère normatif.¹⁷

Pour nous, le phénomène c'est un fait qui est spontané, ce qui apparaît et disparaît un moment dans la société. Il est différent d'un fait social qui est l'expression de la société. Le phénomène social est éphémère, occasionnel ; lorsque sa spontanéité attire des nombreux chercheurs pour a faire un sujet d'étude lorsqu'il se présente.

¹⁵ MULUMA, M., Sociologie générale, sociologie africaine et notion de l'anthropologie, les éditions Sogedes, Kinshasa, 2012—2013, p.34

¹⁶ PAYANZO. N., Cours de sociologie générale, G1 Sociologie, université de Kinshasa, 2010. (Inédit)

¹⁷ SHOMBA.K.S., Cours de méthodologies de la recherche scientifique, G2 sociologie, université de Kinshasa, 2012, P.200

2. Union libre

Pour le dictionnaire de sociologie, « l'union libre » désigne une cohabitation hors mariage.¹⁸

Pour nous, « l'union libre » c'est lorsqu'un homme et une femme vivent maritalement sans être unis par les liens du mariage. Ils forment donc une communauté de lit, de table et de toit. C'est une union de fait caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité entre deux personnes de sexes différents qui vivent en couple alors que l'union conjugale n'a pas été célébrée.

L'union libre se distingue du mariage par le fait que ce dernier implique une vie totale et que le mariage a été célébré suivant les formes présentes par la loi et dans le respect des conditions imposée par elle.

3. Mariage

Le nom « mariage » provient des termes latins *matrimonium* et *maritale*, dérivant respectivement de *mater*, la mère, et de *mas/maris*, le mâle.¹⁹ Étymologiquement, le mariage est donc la forme juridique par laquelle la femme se prépare à devenir mère par sa rencontre avec un homme.

Le mariage est l'union légitime de l'homme et de la femme, l'union conforme au droit, à la coutume et aux pratiques sociales d'une communauté donnée. Il est donc la consécration sociale d'une union qui, sans cette reconnaissance par la société, serait sacrilège ou illégale, se mettant par ce fait même, en marge de la loi et du bon sens.

Généralement, le concept de mariage est employé pour désigner l'acte par lequel l'homme ou la femme contracte une union conjugale, ou encore pour signifier la vie commune qui résulte de cette union. Il ya donc deux sens distincts dans ce concept, à savoir un acte constitutif de mariage et un état de mariage.

Ainsi, chaque fois que l'on parle du mariage, il faut vérifier d'après le contexte, si c'est l'acte ou l'état qui est visé. C'est le mariage qui, aujourd'hui fonde la famille et fait naître la parenté. En tant qu'institution, le mariage peut être défini de plusieurs façons, selon le contexte dans lequel on veut l'analyser, on peut le saisir comme une union légitime de l'homme et de la femme et au-

¹⁸ Dictionnaire de sociologie, édition armand collin, paris, 2014

¹⁹ B. de Boysson, Mariage et conjugalité. LGDG, 2012, n°7 et 728

delà et à travers eux; de leurs familles respectives, l'union conforme au droit, à la coutume et aux pratiques socioculturelles d'une communauté.²⁰

Dans la société traditionnelle, le mariage était conçu comme une alliance entre deux individus (homme et femme) préparée entre deux groupes des parents et rendue patente par la cérémonie.²¹

Le concile du Vatican II indique que le mariage est « une profonde communion de la vie, ordonnée par sa nature même, ainsi qu'à la procréation et à l'éducation des enfants »²²

En résumé, nous dirons que le mariage est une union contractée entre deux individus dont l'alliance n'est conclue qu'à travers ses trois formes à savoir: le mariage coutumier, le mariage civil et le mariage religieux.

²⁰ NKUANZAKA I, A, Système de parenté, Li anthropologie, IJINIKIN, 2011-2012

²¹ NKUANZAKA I. A, Cours de système de parenté, L1 antrop, UNIKIN, 1998-1999.

²² Concile Vatican II, cité par le Cardinal MALULA, Dictionnaire de la pastorale et du mariage de la codex juris conanci, canon, 1081.

Section 2. Présentation du milieu d'étude

2.1. La commune de Lemba

2.1.1. Cadre géographique

Tel que fixé par l'arrêté ministériel n°69/0042 du 23/01/1969, la commune de Lemba est bornée: Au Nord: par l'intersection de la rivière Matete avec l'axe de l'avenue II Kikwit jusqu'à son intersection avec l'axe du cercle intérieur de l'échangeur de Limete. L'axe du cercle dans les directions du boulevard Lumumba. L'axe du boulevard Lumumba jusqu'à son intersection de la rivière Matete.

A l'Est : la rivière Matete jusqu'à sa source, une ligne droite entre la source de la rivière Matete et l'axe Sud-est aux confins de Kisenso jusqu'à la concession de l'université de Kinshasa à la hauteur du CNPP. Sud et Est: de ce point Sud-est de la concession de l'université l'axe mène à l'axe "Bypass". L'axe du By-pass jusqu'à son intersection avec la droite reliant l'axe avec la bifurcation vers l'Est de la rivière Yolo. Ladite droite jusqu'à la rivière Yolo. La rivière Yolo jusqu'à son intersection avec l'axe de l'avenue Kikwit.

La commune urbaine de Lemba, dans le plan de la ville de Kinshasa est au Sud et comme toutes autres communes de la ville, elle se situe dans le climat tropical. Sa superficie est de 25.70 Km², la population est de 258.082 habitants dont 256.836 nationaux et 1246 étrangers en 2007. La densité de 10.042 habitants/Km² (source service de la population).

2.1.2. Fonctionnement

Signalons que Lemba est l'une des communes composant la ville de Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo. Lemba est depuis lors une entité administrative décentralisée. De ce fait, elle a un patrimoine propre et est dotée d'une personnalité juridique distincte de celle de la ville de Kinshasa (ordonnance-loi n° 82/008 du 24 février 1982, portant statut de la ville de Kinshasa).

En somme, Lemba est une entité publique à l'intérieur de la ville de Kinshasa. Les différents services de la commune dépendent des ministères portant les mêmes noms que ces services.

2.1.3. Objet

Le rôle essentiel de la commune (de toute entité politique) est d'assurer le bien être de la population en lui offrant les services dont elle a besoin.

2.2.0. Présentation du cadre de recherche : quartier Mbanza-Lernba

2.2.1. Aspect historique

Le quartier Mbanza-Lemba a été créé vers l'année 1963-1964 sur l'initiative du chef coutumier KIAMFU, originaire de la province du Bas-Congo, dont la localité d'origine porte le nom de Mbanza-kmba. C'est pour cette raison qu'il a baptisé ce quartier Mbanzalembe, en souvenir de son village natal.

KIAMFU THOMAS, habitait d'abord à Binza et travaillait comme agent sanitaire au Ministère de la santé publique. Les vendeurs de différentes tribus se rencontraient pour faire le troc. A cette période, il y avait plusieurs chefs coutumiers parmi lesquels NGHO et BAMBA qui contestaient l'autorité traditionnelle de KIAMFU à Mbanzalembe. A cause de la présence de Monseigneur LUC GILLON, recteur de l'université LOUVANIUM, pour des raisons de protéger l'université contre les érosions qui risqueraient d'emporter son patrimoine et même la cité nouvellement créée (Mbanzalembe) d'éviter l'hébergement des malfaiteurs tout près de l'université se trouvait tout près du couvent des sœurs religieuses entre les avenues MUESNGO et BAMBA.

2.2.2. Situation géographique

Le quartier Mbanzalernba est situé à la proximité l'université de Kinshasa. Il est limité au Nord et au Sud par le Couvent des pères de SCHEUT, à l'Est par la rivière Kisenso qui passe également par Matete, à l'Ouest par la route Kimuenza ; son voisin immédiat est le quartier Livulu de la même Commune.

2.2.3. Données démographiques

D'après les informations recueillies auprès des autorités municipales, le quartier Mbanzalembe compte 19447 habitants, repartis en 5116 Femmes, 4856 Hommes, 4772 Garçons et 4581 Filles, Ces données concernent

la population nationale pour l'année 2012. La population étrangère compte 65 hommes, 62 femmes venues des pays environnants de la République Démocratique du Congo dont : Le Cameroun, le Congo Brazzaville, L'Angola, Le Sénégal et La chine. Cette situation est présentée dans le tableau n°1 ci-dessous pour ce qui concerne la population nationale.

Tableau n°1: Données démographique de la population du quartier Mbanzalemba.

POPULATION	HOMMES	FEMMES	GARÇONS	FILLES
Congolaise	4856	5116	4772	4581
R.P.Congo	27	26	3	2
Angolaise	25	23	3	4
Sénégalaise	8	7	0	0
Chinoise	1	1	0	0
Total	4917	5173	4778	4587

Source d'information : les archives de l'Etat civil de la commune de Lemba, quartier Mbanza-Lemba.

2.2.4. Problèmes socio-économiques

Le quartier Mbanza-Lemba est constitué par une population hétérogène et diversifiée dans les différentes classes socio-économiques; on y trouve quelques cadres, fonctionnaires et agents de l'Etat et des personnes qui vivent des petits métiers et beaucoup des sans emploi ou chômeurs. Le niveau de vie reflète les indicateurs d'un mode de vie très bas et la population se recherche dans les activités informelles comme la petite économie marchande et les petits métiers pour remédier aux aléas de l'existence. Cela parce que le salaire pour ceux qui le touchent ne représente absolument rien, d'où la moyenne est de 20 dollars par mois.

2.2.5. Infrastructures de base

En matière d'infrastructures de base, le quartier Mbanza-Lemba se trouve parmi les quartiers les plus pauvres de la ville de Kinshasa en général et la commune de Lemba en particulier. Ce quartier dans son ensemble peu d'infrastructures de base, d'où il compte au bout des doigts quatre centres hospitaliers, avec un mode de traitement archaïque ; il compte également un petit marché, huit écoles primaires et secondaires confondues un terrain de

football, des petits bars et hôtels où se trouvent les prostitués. La population de ce quartier n'a pas accès à l'électricité et l'eau potable. L'insuffisance d'infrastructures sus mentionnées est à la base de beaucoup de maux dont la délinquance et la pratique prostitutionnelle féminine.

2.2.6. *Habitat*

Le quartier Mbanza-Lemba est caractérisé par une série des constructions anarchiques. La population de ce quartier se trouve dans des conditions très difficiles de logement. Lors de notre enquête sur le terrain, nous avons constaté que la majorité de maisons sont construites sous forme de bâtiments scolaires. Dans ce genre de maisons, les gens sont logés comme dans des dortoirs, 10 à 15 dans une maison de deux chambres salon et 5 à 7 dans une maison de salon et d'une chambre. Les rues sont sans caniveaux et des constructions sans plan cadastral. D'où s'observe la promiscuité.

CHAPITRE. 2. LES FACTEURS DE TERMINANT DU PHENOMENE « UNION LIBRE »

SECTION 1. Mariage comme valeur sociale

1.1. Le mariage en Afrique et en RDC

1.1.1. La conception traditionnelle du mariage

Dans la société traditionnelle africaine, le mariage était autorisé pour différents buts que nous tenterons de donner dans les lignes qui suivent. Son but était de créer une union entre un homme et une femme, d'établir la filiation légale des enfants, partager leur commune destinée et perpétuer leur espèce.

Nous comprenons dès lors que l'intervention des parents soit décisive dans la conclusion du mariage. Très souvent, le jeune garçon et la jeune fille ne sont pas consultés. Le choix du conjoint ou de la conjointe était fait par les parents ou l'oncle maternel.

La demande en mariage était faite aux parents de la jeune fille. Le mariage était l'affaire de toute la communauté dans laquelle le choix du conjoint ou de la conjointe se faisait, et peu importait le consentement des futurs conjoints. Le mariage était plus limité entre les membres d'un même clan dans l'unique but de sauvegarder la pureté du sang. Ces considérations prouvent que dans les coutumes congolaises, le mariage se réalisait par étapes successives, consolidant de plus en plus les obligations réciproques des époux et de leurs familles qui trouvent leurs modes d'expression dans la dot.

Cette dernière servait de preuve de la célébration et de la durée du mariage. Quand la dot était versée, le mariage était conclu. Cette dot était constituée en réalité d'objets symboliques dont la valeur n'était pas en principe élevée, mais qu'elle consacrait l'existence et la permanence du mariage par le fait que les objets étaient conservés dans la famille de l'épouse.

Parmi les biens cités suivant les ethnies, notons les marmites en fonte, les sacs de sel, des fusils, des machettes, des cigarettes, etc. Le versement de la dot marquait l'existence de l'union conjugale.

Nous dirons que « la dot dans la société congolaise traditionnelle ne renfermait aucune intention commerciale (achat). Elle n'était qu'un moyen instrumental établissant l'alliance ».²³

1.1.2. La conception moderne du mariage

L'union libre ou « bureaugamie » est une forme de vie conjugale des sociétés modernes, caractérisée par une certaine discrétion des normes établies par la société sur le mariage. Cette « union » s'exprime dans un vocabulaire riche tel que concubinage, couple non marié, mariage libre, etc. Le problème de l'acculturation est d'une extrême importance dans le monde d'aujourd'hui ; la dot africaine ou congolaise a connu des profondes mutations dues surtout à la rencontre des civilisations. Son montant atteint des proportions effrayantes au point de perdre son caractère symboliques.²⁴

1.1.3. La conception du mariage d'après le code de la famille

Le code de la famille reconnaît et confirme le principe de la liberté du mariage. Il est à cet effet prévu des sanctions contre tous ceux qui porteraient atteinte à cette liberté, soit pousseraient une personne à se marier contre son gré. Cette disposition législative n'a rien d'autre que le combat contre tout refus de sanctionner un mariage entre deux prétendants des parents pour des raisons d'ordre tribal et clanique ; ainsi, le maintien du caractère libre des fiançailles. Il est même prévu l'exécution des obligations coutumières incombant aux fiancés et leurs parents ne peuvent être poursuivis en justice.

Pour ce qui est de la célébration du mariage, le législateur congolais, a consacré, à côté de la cérémonie de l'officier de l'état-civil, le type de mariage que traditionnellement, nos ancêtres ont toujours pratiqué à savoir: le mariage célébré en famille. La preuve tangible et efficace de la conclusion du mariage coutumier reste le versement de la dot, qui est une preuve du consentement des parents à laisser leur fille devenir l'épouse du prétendant pour le reste de leur vie. Le mariage est conclu dans le but de perpétuer la race. Le divorce résulte d'une décision judiciaire extrême prononçant la dissolution du mariage à une demande motivée de l'un des époux.

²³ SHOMBA K et KUYUNSA B, *Dynamique sociale et sous développement en RDC*, PUC, Kinshasa, 2009, p.80

²⁴

En cas de divorce, la justice tranchera en se basant sur le type du régime de mariage adopté lors de l'enregistrement du mariage.

II.2.2. Les étapes mariage

Généralement la société moderne célèbre le mariage en trois étapes : mariage coutumier, civil et religieux.

a. Le mariage coutumier

C'est un mariage célébré en famille selon les normes coutumières. La conclusion du mariage se fait si l'homme arrive à remplir toutes les conditions posées : versement de la dot ainsi que d'autres biens dotaux à la famille de la femme : elle établit et stabilise les liens du mariage.

Le mariage dit coutumier est l'une de plus anciennes formes instituées dans notre société; il ne se réclame d'aucune révélation positive, mais est simplement régi par la loi naturelle et par des coutumes qui y sont ajoutées.

Avant d'être conclu, le mariage coutumier suit trois étapes suivantes : les fiançailles, la pré-dot et la dot.

Cette dernière est la procédure ultime qui conclut le mariage coutumier. Sans constituer l'essence du mariage, le gage d'alliance appelé « dot » joue un rôle très important dans le mariage Bantou.

C'est l'élément qui conditionne et détermine presque toujours la conclusion du contrat. Il est signe de légitimité des enfants issus de l'union matrimoniale.

Ainsi, elle « contre signe le contrat du mariage et en assure la solidarité, en scellant entre deux familles ce lien physique et palpable qui affirme la compensation des services rendus ».²⁵

Si par son mariage conditionné au paiement de la dot, la jeune fille devient l'épouse d'un membre de la famille en même temps, elle entre dans cette famille, en devient membre à son tour.²⁶

²⁵ PERBAL A, L'anthropologie et les missionnaires, in rythmes du monde. Vol 3, p.7

²⁶ DELA CAUW, Droit coutumier des Barundi, Bruxelles, 1936, p21

b. Le mariage civil

Après la célébration coutumière, le jeune couple se présente accompagnés de leurs familles et témoins devant l'autorité de l'état-civil pour l'enregistrement du mariage conformément à la loi moderne.

Cette reconnaissance officielle revêt une grande importance, car en cas de divorce la Justice tranchera en se basant sur le type du régime de mariage adopté par le couple.

Avant la célébration du mariage, le couple ou l'un des membres des familles du couple présent au bureau de l'état-civil, Au cas contraire, il est obligé de s'en procurer au sein du bureau même, payant en même temps certains frais exigés.

Dès cela est fait le bourgmestre signe l'avis de publication du mariage qui sera affiché au moins 15 jours avant la célébration pour permettre à toute personne qui voudrait s'opposer à ce mariage de le signaler auprès de l'autorité municipale afin que cette dernière prononce son annulation, Elle comporte les étapes suivantes :

1. Hymne national ;
2. Mot de bienvenu et d'introduction à la cérémonie prononcée par le bourgmestre ;
3. Lecture de quelques articles du code de la famille ;
4. Explication du mariage et du régime opté ;
5. Consentement des époux ;
6. Lecture de l'acte de mariage ;
7. Signature de l'acte de mariage par les époux et leurs témoins;
8. Accolades de l'officier de l'état-civil avec les conjoints et leurs parents ainsi que les témoins;
9. Remise de l'acte de mariage et de livret de ménage aux époux;
- 10.Hymne national;
- 11.Fin de la cérémonie.

c. Le mariage religieux

Il est obligatoire ou légale, et date de la colonisation avec l'introduction du christianisme comme pièce maîtresse de la trilogie coloniale, il s'agit de la trilogie comprenant l'administration, les entreprises commerciales et les églises qui sont les principaux artisans dans l'entreprise coloniale.

Selon le christianisme tout mariage pour être valide, il doit être monogamique et béni par le prêtre ou le pasteur. Ainsi, la cérémonie se déroule en présence des témoins et une attestation est remise au couple, en guise de témoignage qu'ils sont religieusement mariés. Cette cérémonie est l'étape qui conclut tout mariage dit religieux.

1.2. La problématique de la dot

La dot en Afrique a progressivement perdu sa fonction symbolique primordiale d'échange entre deux groupes. Les transformations sociales ont accéléré le passage du couple familial au couple conjugal. De sorte que la dot, largement maintenue, remplit plusieurs fonctions nouvelles et pose de manière insistante la question de la loi du père, celle des rapports complexes entre le sujet et ses traditions. La survie du couple contemporain au Cameroun dépend encore largement de la problématique de la dot entendue comme dette envers la tradition.

En République Démocratique du Congo, la dot est un véritable casse-tête pour les jeunes appelés au mariage. Dans les temps anciens, la dot n'était qu'un symbole qu'on remettait à la famille de la femme. Actuellement, cela est devenu un problème de gros sous, surtout en milieu urbain. Pourtant, la dot est par définition un bien qu'on remet aux membres de famille de la femme, pour le mariage de leur fille.²⁷

Dans les villes congolaises essentiellement à Kinshasa, la dot est exigée en dollars américains, et est, favorable aux familles nanties, pauvres recourent parfois aux cotisations des membres, Pris dans ce sens. il est difficile pour les jeunes chômeurs et autres sans-emploi de se marier, du moins dans la conjoncture actuelle. C'est pourquoi de nombreux jeunes contournent cet obstacle en favorisant la cohabitation par consentement mutuel. C'est le fameux « libala yaka tovanda » (que l'on peut rendre à travers l'expression : rejoins-moi et cohabitons).

²⁷ 22 www.Afrique-redaction.com, consulté le 22 septembre 13 heures.

En effet, la volonté de se marier est certaine, car émanant de Dieu. Par contre, beaucoup sont confrontés au problème d'argent, surtout en milieu urbain où le mariage est entouré de nombreuses cérémonies coûteuses. Et être prétendant au mariage, c'est aussi faire face à toutes ces étapes éprouvantes. La dot demande d'être réglementée. Peut-être en fixant les pistes, cela varierait d'une province à une autre. Sans quoi, une dynamique latente tendrait à officialiser sournoisement le « yaka tovanda » qui pourtant est démunie de tout fondement. Car ici, les relations amicales poussent l'homme et la femme à se déterminer en vue d'une cohabitation maritale. Cependant, cette forme d'acceptation mutuelle manque de légitimité, dans la mesure où le couple est méconnue des familles respectives des deux conjoints. Il est donc temps qu'on puisse penser à ce problème de mariage qui devient véritablement un casse-tête dans son volet symbolique de dot. D'aucuns, par ailleurs, sont d'avis que de nombreuses familles se retrouvent dans ces conditions qui méritent d'être normalisées comme dans les temps anciens. En réglementant ce secteur, l'histoire retiendra objectivement la valeur symbolique de la dot qui est une empreinte du mariage.

Depuis longtemps, la dot chez le Bantu et en Afrique, a été un symbole de valorisation de la femme, que les parents de cette dernière réclament au futur mari.

SECTION 2. Les facteurs déterminant du phénomène union libre à Kinshasa

Il y a plusieurs déterminants du phénomène «union libre» à Kinshasa. Dans ce travail nous passerons en revue quelques facteurs marquants :

2.1. Facteur économique

L'union libre n'étonne plus dans notre pays ; aujourd'hui, la population investie dans ce phénomène ne cesse d'augmenter dans la quasi-totalité des quartiers péri-urbains, de la ville de Kinshasa. Mais à l'époque de Léopoldville, la population avait accès facile au monde du travail formel et était bien rémunérée d'où le mariage ne posait pas de problème.

L'union libre appelée communément « yaka tovanda », n'était pas remarquable. C'était une honte de se retrouver dans un couple non-marié. Avec l'exode rural, certaines communes de la capitale, à savoir Barumbu, Kinshasa, Kintambo, et Bandalugwa, étaient peuplées des populations venues des provinces. Par conséquent, le chômage et le manque de pouvoir d'achat amenèrent les hommes et femmes à des unions bureaugamiques.

2.2 Facteur politique

La crise que connaît la République Démocratique du Congo aujourd'hui, qui a pour origine, la zaïrianisation des entreprises privées, les pillages du tissu économique et social (entreprises, magasins, industries, usines pharmaceutiques, écoles, etc.) perpétrés en 1991 et en 1993 ainsi que la non création des nouvelles entreprises.

Comme conséquences, la population est privée des moyens de subsistance et se livre à la débrouillardise pour répondre aux besoins vitaux. Cette situation persiste et suscite des antagonismes tout en créant un déséquilibre provoquant le relâchement de certaines valeurs sociales qui débouche notamment à des couples non-mariés et autres pathologies sociales.

2.3. Facteur socioculturel

Lorsque nous comparons la société moderne à la société traditionnelle, ce chapitre, essentiellement théorique, doit être bien documentée, avec des références cette dernière avait des tabous et respectait le système de

mariage. Les hommes et femmes n'avaient pas accès aux pratiques sexuelles ou cohabiter comme mari et femme avant le mariage. C'est la société moderne qui vient polluer les mœurs avec le / brassage cultures et de la diffusion des revues ainsi que des projections cinématographiques et l'internet.

2.4. Facteur éducatif

Le problème de l'union libre est devenu une difficulté dont la gestion n'est pas facile. L'ignorance des hommes et femmes, leur cupidité, le relâchement de certaines valeurs, le manque de repère pour les hommes et femmes favorisent des pratiques bureaugamiques.

2.5. Avantages de l'union libre selon les kinois

Les jeunes atteignent généralement un âge avancé chez les parents et les quittent difficilement pour s'installer à leur propre compte. Ils constituent de ce fait un poids structurel pour leurs familles d'où ils optent pour l'union libre pour se débarrasser de leurs parents.

2.6. Conséquences du phénomène « union libre »

Kinshasa, la population en général et les couples non- mariés en particulier, restent confrontés à plusieurs problèmes, liés à l'éducation, à l'économie, l'ordre politique, culturel, à l'environnement physique, etc.

Les parents sont souvent déçus lorsqu'ils se rendent compte que l'une des filles ou l'un des fils qui constituait son plus précieux investissement se démarque de la ligne de conduite et gâche les espoirs. Les déshonore Ce phénomène va jouer sur l'éducation des autres enfants de la famille, il n'y aura davantage déception des parents qui n'auront pas réussi la réalisation de leur projet sur leurs enfants; la famille sera déshonorée, perdra son crédit et sera l'objet de moquerie des autres amilles. Suite à cette situation, beaucoup des familles s'engagent tant bien que mal à l'éducation des membres; aucune famille ne reste indifférente face à ce, phénomène déshonorant.

CHAPITRE III. ANAL YSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Dans ce chapitre, il est question d'aborder successivement les points relatifs à la population d'enquête et à la présentation des résultats enregistrés au cours de notre recherche sur terrain.

Il nous permettra ainsi de vérifier nos hypothèses grâce à la discussion qui s'ensuivra.

SECTION I : POPULATION D'ENQUETE

Notre étude s'est déroulée dans la commune de Lemba, précisément dans le quartier Mbanza-Lemba qui compte plusieurs activités économiques exploitées à travers: le petit commerce, les hôtels, boutiques, boucheries, buvette, dépôts de ciment et alimentaires, ateliers de couture, salons de coiffure, etc.

1.1. Choix de l'Echantillon

H. CHAUCHAT définit « la population d'enquête comme étant l'ensemble d'individus auquel s'applique l'étude»; dans le contexte de ce travail, notre population-mère est de 17.447 habitants et nous avons utilisé un échantillon de 45 sujets.

Ces sujets ont été soumis aux critères ci-après :

- Avoir l'âge variant entre 16 et 31 ans;
- Etre disponible à répondre à notre préoccupation;
- Aspirer au mariage ou être en couple non marié.

I.2. Administration du questionnaire

Le questionnaire que nous avons soumis à nos enquêtés englobait des questions d'identifications et d'opinions Les tableaux qui suivent ressortent les réactions aux questions posées.

1.3. Résultats enregistrés

Pour mieux saisir la réalité de notre étude nous avons recouru au choix probabiliste en utilisant l'échantillon accidentel. C'est-à-dire nous avons interrogés les personnes qui se sont montrées disposé à répondre à notre questionnaire.

Les personnes interrogées étaient des hommes et des femmes susceptibles de nous apporter une information pertinente.

Nous avons retenu un échantillon de 45 personnes avec en moyennes 10 individus par localisation géographique, dont voici, les caractéristiques.

1.3.1. Identification des enquêtés

Tableau n°1 : Identités des enquêtés

Modalités	Nombres	%
Sexe :		
Masculin	19	42,2
Féminin	26	57,8
Total	45	100
Tranche d'âge :		
16-20 ans	15	33,3
21-25 ans	17	37,8
26-31 ans	13	28,9
Total	45	100
Niveau d'instruction :		
D4	5	11,1
D6	15	33,3
Graduat	10	22,2
Licence	15	33,3
Total	45	100
Catégorie socioprofessionnelle :		
Etudiant	15	33,3
Fonctionnaire	15	33,3
Commerçant (e)	15	33,3
Total	45	100

Il ressort de ces résultats que 28,9% des sujets enquêtés ont l'âge variant de 26 à 31 ans, 33, 3 % de 16 à 20 ans et 3 7,8% ont l'âge variant de 21 à 25 ans.

Les données de tableau ci-dessus indiquent que, 11,1% des sujets enquêtés sont divorcés, 11,1% sont veufs (ves), 15,5% sont mariés et 62,2% sont célibataires.

Selon les données du même tableau n°1, il ya 44,5% des répondant du sexe masculin et 5 5,5% du sexe féminin.

Aussi les données du tableau n°1 indiquent que 11,1% des enquêtés sont du niveau primaire, les études supérieures 22,2%, 33,3% du secondaire et 33,3% du niveau universitaires.

Enfin, l'observation du tableau n°1 relatives à la profession indique que 33,3% sont étudiants, 33,3% commerçants et 33,3% fonctionnaires

Tableau n°2 : Répartition des enquêtés selon leur province d'origine.

Modalités	Effectifs	%
Bandundu	7	15,5
Bas-Congo	7	15,5
Kasaï-Oriental	5	11,1
Kasaï-Occidental	5	11,1
Equateur	6	13,3
Katanga	6	13,3
Nord-Kivu	4	8,8
Sud-Kivu	5	11,1
Total	45	100

Selon les données du tableau ci-haut, 8,8% des sujets interrogés sont du Nord-Kivu, 26,6% sont de l'Equateur et du Katanga, 31% du Bandundu et du Bas-Congo, enfin 33,3% sont des deux Kasaï et du Sud-Kivu.

Tableau n°3 : Répartition des enquêtés selon la confession religieuse

Modalités	Effectifs	%
Catholique	30	66,7
Réveil	7	15,5
Kimbanguiste	3	6,6
Autres	5	11,1
Total	45	100

Les résultats de ce tableau montrent que enquêtés fréquentent l'église kimbanguiste, 11,1% autres églises, 15,5% les églises de réveil et 66,7% fréquentent l'église catholique.

Tableau n° 4 : Avis des enquêtés sur les causes de l'union libre

Q/ qu'est-ce qui serait à la base de l'union libre d'après vous ?

Causes	Effectif	%
Le chômage		
Le cout excessif de la dot		
Manque de l'éducation sexuelle		
Autres réponses		
Total		

Tableau n°5 : avis des enquêtés sur les conséquences de l'union libre

Q/ Qu'est ce que l'union libre peut porter comme conséquences dans votre foyer ?

Conséquences	Effectif	%
Manque du respect chez la belle famille		
Manque du prestige social		
Manque du sécurité sociale		
Autres réponses		
Total		

Tableau n°6 : avis des enquêtés sur les pistes de sortie de l'union libre

Q/ comment remédier à la situation de l'union libre ?

Pistes de sortie	Effectifs	%
Création d'emplois		
Réduction du cout de la dot		
Amélioration des conditions de vie de la population		
Education à la vie sexuelle		
Autres réponses		
Total		

3.4.1. Identification des personnes interrogées

Tableau n°2 : Répartition des enquêtés selon la variable âge

Ages	Effectif	Pourcentage
16-20ans	10	33
21à 25ans	7	23
25-40ans	13	44
Total	30	100

Le tableau ci-dessus nous montre que sur 30 sujets interrogés, 44% des- sont dans la tranche d'âge allant de 25 à 40 ans; 33% des nos enquêtés soit 10 sujets. Sont dans la tranche d'âge allant de 16 à 20 ans; et 23% des nos enquêtés. Soit 7 sujets sont dans la tranche d'âges allant de 21 à 25 ans.

Tableau n°3. Répartition des enquêtés selon la variable sexe

Sexe	Effectif	Pourcentages
Masculin	9	30
Féminin	21	70
Total	30	100

Ce tableau nous indique la répartition des sujets suivant leur sexe et enquêté. 70% des nos enquêtés soit 21 sujets sont du sexe féminin et 30% des non enquêtés soit 9 sujets sont du sexe masculin suite-aux disponibilités des uns et des autres.

Tableau n°4. Répartitions des enquêtés selon leurs provinces d'origine Q : De quelle province êtes-vous?

Modalités	Effectifs	Pourcentages
Bandundu	9	30
Bas-Congo	5	16,6
Equateur	3	10
Kasaï-Occidental	5	16,6
Kasaï-Oriental	6	20
Katanga	0	0
Nord Kivu	3	10
Sud Kivu	0	0
Total	30	100

Selon les données du tableau ci-haut, 30% des nos son1au Bandundu; 20% des nos enquêtés soit $\pm$ 4 sujets sont de l'4uateur; 116,6% des non enquêté-soit 5 sujets. Sont du Bas-Congo ; A 16% des enquêtés nos enquêtés soit 5si4t sont du Kasai- occidental; 10% des-nos enquêtes soit3 sujets sont du Kasai Oriental ; 10% d-enquêtés soit 3 sujets sont du Nord-Kivu % des nos enquêté soit 0 sujets du Katanga ; 4-0% des nos enquêtés soit 0 sujet est du sud Kivu.

Tableau n°5. Répartition des enquêtés selon leur niveau d'étude,

Niveau d'études	Effectifs	Pourcentages
Nul	6	20
Primaire	9	30
Secondaire	13	43
Supérieur et universitaire	2	7
Total	30	100

Ce tableau nous montre que sur le 30 enquêtés 43% de nos enquêtés sujets ont le niveau secondaire, 30% de nos enquêtés soit 9 sujets ont le niveau primaire; 20% de -ns-enquêt4s-soit 6 sujets sont analphabète enfin à 7% de nos enquêtés soit 2Sujets ont atteint les niveaux supérieurs et universitaire ce qui curieux de constater que Mbanza-Lemba, un quartier qui est aux alentours de l'université de Kinshasa avec un niveau d'instruction très bas de la population en générale et de sa jeunesse en particulier....

Tableau 1106. Répartitions des enquêtés selon leur/confession religieuse

Eglise	Effectifs	Pourcentages
Catholique	8	26,6
Eglise de réveil	19	63,6
Kimbanguiste	2	6,6
Autres	1	3,3
Total	30	100

Les résultats de ce tableau montrent que 63,3% des nos enquêtés soit 19 sujets-fréquentent l'église de réveil; à 26,6% soit 8 sujets fréquentent l'église catholique; 6,6% si fréquentent l'église Kimbanguiste et enfin % 3,3% nos enquêtés soit 1 sujet fréquente église

Tableau n° 7. Répartition des enquêtés selon leur profession

Profession		
Commerçant	29	97
Fonctionnaire	1	3
Hommepolitique	0	0
Total	30	100

Aux activités commerciales et à 3% fonctionnaire de l'Etat. Cela se justifie par manque de niveau d'instruction qui ne permet pas la population de Mbanza-Lemba d'assumer des activités du type professionnel qui exige beaucoup de savoir.

Tableau 8: Avis des enquêtés sur les raisons de l'union libre

Avis	Effectifs	%
Exagération de la dot	9	30
Manque de moyen financiers	11	36,6
[Accident de parcours	8	26,6
Coutume	2	6,6
Total	30	100

Il ressort de ce tableau que 6.6% des nos enquêtés si les 4ts présente4' le manque des moyens financiers l'obstacle mariage ; 30% des nos enquêtés- soit 9 sujets interrogés disent que l'exagération de la dot (constitue un obstacle contre le mariage) 26.6% de nos enquête soit 8sujetsdisent de parcours est à la base de l'union libre et enfin, 6,6% des nos enquêtes présentent la coutume comme le socle de l'union libre.

Tableau n°9 : Avis des enquêtés sur l'emploi des jeunes à Kinshasa

Modalité	Effectifs	%
Facile à trouver	0	0
Difficile à travers	9	30
Pas du tout	21	70
Total	30	100

Les résultats ci-haut montre que dans la situation socio-économique actuelle, à 70% des nos enquêtés soit 21 sujets pensent qu'il n'y a pas d'emploi du tout; à 30%, nos enquêtés soit 9 sujets estiment que l'emploi est difficile à trouver et enfin à 0% des nos enquêtés soit 0 sujets pensent que l'emploi est facile.

SECTION II : CONFRONTATION DES RESULTATS

Par rapport à notre méthode d'analyse et à ses postulats, les données recueillies sur terrain sont consignées dans les tableaux pour des raisons de visibilité.

De la loi de la connexion universelle des phénomènes, la situation actuelle de l'humanité marquée par un déséquilibre criant entre le Nord et le Sud fait en sorte que le Sud subit tout ce qui se fait au Nord. Il est frappé de plein fouet, par les clichés qui lui sont présentés et laissent désarmés les mécanismes régulateurs de la vie sociale, c'est-à-dire que les personnes de deux sexes interrogées ont l'âge qui varie entre 16 et 31 ans, l'âge durant lequel on est en mesure de conduire ou de tenir un ménage de manière responsable. Mais la conjoncture que traversent les congolais en général ceux de Mbanza-Lemba en particulier fait repousser cet âge à plus tard.

A côté de l'Etat, l'église semble partager la responsabilité, d'après les enquêtes. Car, elle se serait détournée de sa mission de la prédication et la conversion des fidèles, car actuellement les schèmes en vogue dont les prêches sont: guérison, miracle, blocage des voyages, de célibat, l'exorcisme etc. laissent très peu de place au salut des âmes et à l'adoption des comportements exemplaires.

Piliers du redressement morale du peuple, l'église quelle qu'elle soit, est conviée à une autocritique profonde pour refonder son message de manière à ce que l'impulsion et l'adoption des comportements citoyens soient captées par une remise en question de ce qui est vécu par l'ensemble des habitants du quartier Mbanza-Lemba si pas des congolais en général.

Ceci tient au fait que le niveau d'études étant faible, laisse présager la pratique éhontée du sexe par ces jeunes célibataires. Leurs parents sont désarmés à cause du manque de pouvoir économique conséquent qui leur permettrait de faire face aux exigences dotales. L'incapacité de supporter les frais dotaux fait place à la séduction occasionnée par l'explosion de la mode vestimentaire reprise par les jeunes.

En rapport avec la deuxième loi de l'unité et de la lutte des contraires de celle-ci on peut noter que la sous-estimation de l'institution de mariage par les uns et les autres (les jeunes et ceux (celles) qui sont déjà engagés à cause de la conjoncture) tient au fait que l'on assiste à un mimétisme mitigé de l'église qui, avons-nous dit, réorienté) le contenu de son message salvateur au profit du bonheur terrestre. D'un côté, l'afflux des fidèles dans l'église de réveil surtout coïncide avec une panoplie de problèmes insolubles et de l'autre côté, la tentation de proposer une prédication à demi mots pour caresser les hommes.

surtout que la concurrence est devenue le vent de la démocratie en 1990.

De la loi de la négation, celle-ci explique la manière dont l'ordre social est remis en question au profit des antivaleurs; c'est quant par exemple lorsque le mariage traverse un moment de crise et de sous-estimation de sa valeur intrinsèque.

Les femmes en union libre ont, d'après notre enquête, perdu tout espoir d'un avenir prometteur au vu de l'élégance dont jouissent les jeunes célibataires.

Enfin, la loi du changement quantitatif au changement qualitatif, qui s'explique dans le cadre de ce travail, par le fait qu'il arrivera un moment donné où l'on assistera à une radicalisation d'une forme d'union vis-à-vis surtout de la démission de l'Etat, accompagnée de la déchéance morale qui bat son plein dans la commune de Lemba.

SUGGESTION

Nous ne pouvons terminer notre étude sans livrer nos suggestions qui constituent en fait notre modeste contribution dans la pratique du phénomène «union libre» Dans la ville province de Kinshasa en général et dans le quartier Mbanza Lemba en particulier.

1. Les Parents

Les parents sont également interpellés par ce que ce sont ceux qui sont responsables des familles en tant que cellules de base de la société. A ce titre, ils doivent assurer l'éducation et l'encadrement de leurs enfants en vue d'éviter tout dérapage.

En ce qui concerne le mariage, les parents ont le devoir de faciliter la tâche à leurs enfants en leur apportant un soutien (moral, financier, psychologique, culturel...), en les incitant à bien étudier et à travailler convenablement afin de bien préparer leur avenir et un mariage responsable.

Nous remarquerons malheureusement que la plupart de jeunes sont abandonnés eux-mêmes et ne bénéficient pas d'un appui nécessaire pour préparer leur futur mariage. Certains parents des filles considèrent le mariage comme le moyen ou l'occasion unique de s'enrichir.

De ce fait, ils exigent une dot exorbitante; ce qui favorise le célibat prolongé, le concubinage, le mariage à essai, le vagabondage sexuel, la

prostitution. Que les parents comprennent en dernier lieu que le mariage se fait avec un consentement libre plutôt qu'arbitraire.

Que la dot ne fasse pas l'objet de marchandage et d'abus susceptibles d'entraver l'épanouissement et le développement national.

2. Les jeunes

Au delà de l'Etat, de l'église, de la famille, les jeunes sont maîtres de leur vie et seuls artisans de leur destin.

Ils devront de ce fait prendre leur responsabilité en cherchant ce qui favorise leur épanouissement. Ils devront par exemple comprendre que la pauvreté, l'échec, la misère, le célibat ne sont pas toujours synonymes de malédiction ou de possession démoniaque, comme certaines églises veulent le faire croire.

3. L'Etat

L'Etat doit absolument s'investir efficacement et d'une façon très responsable à l'amélioration des conditions de vie de la population kinoise. Il doit réellement créer l'emploi pour aider la population à éviter les vagabondages inutiles; l'Etat doit favoriser l'école pour tous occasionner la gratuité de l'école qui permettrait aux parents qui n'ont pas suffisamment le moyen d'envoyer leurs enfants à l'école, ça diminuerait ce phénomène très sensiblement à Kinshasa.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail de l'étude intitulée: «le phénomène union libre à Kinshasa », étude qui sanctionne le couronnement de notre formation en sociologie, fort est de constater :

- quels sont les causes de l'union libre ?
- quels sont les conséquences de l'union libre ?
- Comment remédier à cette situation?

A cette problématique, nous avons avancés les hypothèses suivantes:

En ce qui concerne l'attitude de la société, celle-ci avec les et les influences externes (mondialisation), se voit plongée dans une espèce de mimétisme qui dépouille la communauté congolaise de son autonomie et de ses 'marges de manœuvre. Les parents se voient enfermés dans un cercle vicieux et perdent leur autorité envers leurs enfants, devenant ainsi des «irresponsables» qui n'arrivent plus à soutenir ou à prendre les devants dans la conclusion du mariage de leurs enfants

Les causes de cet état de chose sont notamment la pauvreté, le manque d'éducation, le manque de moyens de réunir l'essentiel pour un mariage honorable et l'exagération de la dot;

Pour remédier à cette situation, l'état doit créer d'emplois pour résorber le chômage de manière à permettre aux jeunes gens en chômage de trouver des emplois pour assurer leur responsabilité, et devenir capables de se marier.

Pour faire face à cette crise, les jeunes mettent en place de nouvelles astuces notamment : yaka tovanda, le faire-part, etc. qui sont adoptés comme stratégies. De la contradiction qui se manifeste, où les individus matures avec l'envie de se marier sont butés à une situation économique calamiteuse ou la possibilité de réaliser le rêve est en mal. En outre, au moment où certains jeunes cherchent à se marier conformément à la loi, d'autres passent par des voies illicites, sans aucune formalité, cette méthode dialectique a été combinée aux techniques ci-après: la technique d'échantillonnage, la technique d'observation et de collecte et la technique de présentation.

En vue de favoriser la compréhension de l'équation des unions libres, nous avons dans le premier chapitre donné le contenu thématique des concepts : dot, mariage, mariage religieux, mariage civil, mutation culturelle et union libre et la présentation de notre milieu d'étude.

Dans le second chapitre, nous nous sommes forcés de parler du cadre théorique sur le mariage, dont nous avons parlés du mariage dans le monde, le mariage en Afrique et en République Démocratique du Congo, la problématique de la dot et les contrefaçons du mariage. V

Dans le troisième chapitre, nous avons analysés les facteurs qui sont à la base des unions libres dans le V quartier Mbanza-Lemba. 11 doit se faire à plusieurs niveaux que nous réduisons à deux:

Il s'agit de la responsabilité de l'Etat qui doit structurer la société en bâtissant une société nouvelle capable de permettre à chacun de satisfaire à ses besoins et particulièrement aux jeunes; ,

Ici, nous pensons aux églises, aux parents et aux jeunes eux-mêmes, car quel que soit les raisons, chacun doit dans les limites de ses responsabilités connaître ses devoirs et obligations vis-à-vis de la société en général et des jeunes en particulier.

Notre étude s'est vue préoccupée par les unions libres, comme résultat, nous avons aboutit à la compréhension qu'une bonne situation économique favorise une bonne situation sociale notamment le mariage des jeunes.

Répondant positivement à cette grande préoccupation, nous avons soutenu que la situation économique du pays a crée des injustices. Ces injustices ont engendrées d'autres situations telles que: les jeunes se marient tardivement, de la prostitution, l'union libre. Pour mettre fin à cette situation, l'Etat doit intervenir le premier.

En résumé, nous disons que les éléments présentés dans les différents tableaux prouvent à suffisance qu'une économie favorise une bonne vie sociale notamment le mariage des jeunes Mais la crise ne peut que favoriser le contraire. Après la vérification de nos hypothèses sur terrain, ces dernières se sont confirmées. Car, les données récoltées et analysées ont prouvé que les jeunes trouvent difficilement de l'emploi.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

A. OUVRAGES

1. DELANDSHEERE, G. «Introduction à la recherche en éducation », Paris, Armand Collin, 1975.
2. GRAWITZ. M., «Les méthodes en sciences sociales », Paris, Dalloz, 1970, P.20.
3. GUY R., « L'action sociale », Paris, édition H.M.H et tée, HERMANN, HOCHEGGER., «La polygamie dans les mythes SAKATA », Paris, Gallimard, 1961.
4. MENDRAS, H. Eléments de sociologie, éd. A. colin, Paris, 1975, p.117
MULUMA, M., «Le guide du chercheur en sciences sociales et humaines », ed. Sogedes, Kinshasa, 2003
5. MULUMA, M., «Sociologie générale, sociologie africaine et notion de l'anthropologie », éd. Sogedes, Kinshasa, 2012 — 2013.
6. SHOMBA.K.S., « Comprendre Kinshasa à travers ses locutions vocabulaires, sens et contexte d'usage », ACCO, Heuven,
7. SOUZANE, TOPIE & SMEISTERS., «Jeunes enfants en danger », Gallimard, Paris, 1972.

B. MEMOIRES, TFC ET NOTES DE COURS

1. DURKHEIM E., cité par MULUMA M., Cours d'analyses d'auteurs, Li soc, et anthropologie, FSSAP, UNIKIN, 2005.
2. MWATUMU HUSSEIN., «L'incidence du phénomène fille-mère dans la commune de Lemba », mémoire, sociologie, Université de Kinshasa, 2002, P.5
3. NKUANZAKA. I., «La problématique de l'éducation à la vie familiale et sexuelle à l'école », mémoire de D.E.S, Université de Kinshasa, 1997
4. NKUANZAKA .1. «Cours de sociologie de la famille et de la population », G 3 sociologie, F.S.S.A.P, UNIKIN, 2012-2013
5. PAYANZO. N., «Cours de sociologie générale », Gi sociologie et anthropologie, F.S.S.A.P, UNIKIN, 2010-2011
6. SHOMBA.K.S., «Cours de méthodologie de la recherche scientifique », G2 sociologie, F.S.S.A.P, Unikin, 2011-2012
7. WINU NGUDIMPASI., «Les causes de la crise du mariage dans la société kinoise », Mémoire, F.S.S.A.P, UNIKIN, P.40

C. ARTICLES ET REVUE.

1. Ligue des familles, « Quelle société pour les familles de l'an 2000? » in actes de colloque de Bruxelles. P.85
2. NGONDO P & SALA DIAKANDA., « Mariage polygamique et fécondité chez les yaka du kwango » Sao paulo, Brazil, 1981

D. DICTIONNAIRE

1. Dictionnaire de sociologie, Armand Collin, Paris, 2004
2. Le robert méthodique, Mont réai, société de Littré, 1998.

E. WEBOGRAPHIE

1. Fr.wikipedia. org/WIKI/phenomena
2. www.afriqueredaction.net

